



MAZARS
37 Rue René Cassin
BEZANNES
CS 30009
51726 REIMS CEDEX

ASSOCIATION DES MAISONS DE QUARTIER DE REIMS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

ASSOCIATION DES MAISONS DE QUARTIER DE REIMS

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
SIREN N° 775 612 799

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

Aux Membres de l'ASSOCIATION DES MAISONS DE QUARTIER DE REIMS,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'ASSOCIATION DES MAISONS DE QUARTIER DE REIMS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et financier du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Mazars

Bezannes, le 11 juin 2024

DocuSigned by:

7AE525FC503F4D2...

Vincent Schrepel
Associé

BILAN AU 31/12/2023
ACTIF

en Euros	31/12/2023			31/12/2022
	BRUT	AMORT.	NET	NET
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 681 888,92	2 783 092,22	898 796,70	1 049 072,44
Terrains	43 200,00		43 200,00	43 200,00
Batiments	194 400,00	54 005,92	140 394,08	146 874,08
Installations générales	270 462,99	207 354,90	63 108,09	90 154,38
Matériel d'activités	502 297,40	448 659,65	53 637,75	77 639,78
Matériel et outillage	119 389,13	90 424,62	28 964,51	44 776,90
Agencements & aménagements	1 103 662,16	869 123,86	234 538,30	255 175,24
Matériel de transport	49 426,00	46 863,71	2 562,29	8 421,69
Matériel informatique & de bureau	458 612,39	293 947,65	164 664,74	172 001,33
Logiciels	68 853,98	68 853,98		
Mobilier de bureau	871 584,87	703 857,93	167 726,94	210 829,04
Autres immob.corporelles				
Immo. corporelles en cours				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	24 384,48		24 384,48	24 384,48
Participations	22 312,50		22 312,50	22 312,50
Dépôts et cautionnements versés	2 071,98		2 071,98	2 071,98
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	3 706 273,40	2 783 092,22	923 181,18	1 073 456,92
CREANCES D'EXPLOITATION	2 058 663,99	10 830,86	2 047 833,13	2 114 665,69
Avances & acomptes				
Créances usagers	219 318,67	10 830,86	208 487,81	185 648,41
Autres créances	1 839 345,32		1 839 345,32	1 929 017,28
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	548 280,75		548 280,75	544 849,50
Autres valeurs de placement	548 280,75		548 280,75	544 849,50
DISPONIBILITES	4 401 801,87		4 401 801,87	3 920 389,91
Compte courant BPC	571 541,31		571 541,31	1 382 860,59
Sous comptes BPC	462 900,19		462 900,19	307 030,94
Compte courant C.Coopératif	204 024,50		204 024,50	70 245,39
Compte Livret C. Coopératif	150 368,93		150 368,93	150 154,39
Compte Livret BPC	3 001 984,14		3 001 984,14	2 001 107,16
Compte à terme				
Intérêts courus à recevoir	407,78		407,78	
Caisse Secteur	10 575,02		10 575,02	6 648,27
Caisse Centres				2 343,17
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	85 903,38		85 903,38	59 490,48
TOTAL ACTIF CIRCULANT	7 094 649,99	10 830,86	7 083 819,13	6 639 395,58
TOTAL ACTIF	10 800 923,39	2 793 923,08	8 007 000,31	7 712 852,50

BILAN AU 31/12/2023

PASSIF

	31/12/2023	31/12/2022
FONDS PROPRES	2 355 764,98	2 291 509,25
Réserves réglementées	72 526,87	72 526,87
Autres réserves	661 676,47	661 676,47
Report à nouveau	1 557 305,91	1 406 213,86
Résultat de l'exercice	64 255,73	151 092,05
SUBVENTION D'INVESTISSEMENTS	631 350,37	731 417,95
TOTAL DES FONDS PROPRES	2 987 115,35	3 022 927,20
TOTAL DES FONDS DEDIES	1 233 938,65	1 190 621,39
Provisions pour départ en retraite	655 115,05	609 246,16
Provisions pour charges	253 651,51	337 011,58
TOTAL DES PROVISIONS	908 766,56	946 257,74
DETTES FINANCIERES	96 566,71	119 619,84
DETTES D'EXPLOITATION	2 246 398,05	1 915 609,91
Dettes Fournisseurs et cptes rattachés	503 675,37	628 823,34
Dettes fiscales et sociales	1 742 722,68	1 286 786,57
DETTES DIVERSES	320 630,70	293 813,10
Dettes fournisseurs immobilisations	2 933,86	30 631,77
Autres dettes	317 696,84	263 181,33
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	213 584,29	224 003,32
TOTAL DES DETTES	2 877 179,75	2 553 046,17
TOTAL PASSIF	8 007 000,31	7 712 852,50

COMPTE DE RESULTAT 2023				
en Euros (selon ANC 2018-06)				
LIBELLES	TOTAL	TOTAL	ECARTS	
	2023	2022	VALEUR	Évolution en %
PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	15 692 643,42	14 091 727,33	1 600 916	11,4%
Cotisations	76 124,00	72 035,00	4 089	5,7%
Ventes de biens et services (Produits issus des activités)	6 746 813,91	5 450 547,75	1 296 266	23,8%
Participations des usagers	1 948 851,51	1 604 723,66	344 128	21,4%
Prestations de services	4 797 962,40	3 845 824,09	952 138	24,8%
Produits de tiers financeurs	7 304 125,11	7 321 122,65	-16 998	-0,2%
Subvention d'exploitation				
Subventions ASP (contrats aidés)	271 406,44	484 727,92	-213 321	-44,0%
Subventions Etat	580 823,00	510 619,75	70 203	13,7%
Subventions Conseil Régional	16 466,00	24 534,00	-8 068	-32,9%
Subventions Conseil Départemental	684 825,44	701 761,50	-16 936	-2,4%
Subventions Ville de Reims	5 006 618,36	4 971 728,00	34 890	0,7%
Subventions Grand Reims	109 700,00	79 400,00	30 300	38,2%
Subventions CAF	486 126,00	436 052,07	50 074	11,5%
Autres Subventions dont Carsat	2 000,00	38 579,60	-36 580	-94,8%
Contributions financières	146 159,87	73 719,81	72 440	98,3%
Reprises provisions et transferts de charges	436 604,48	432 541,25	4 063	0,9%
Reprise sur provisions	189 605,96	269 148,77	-79 543	-29,6%
Transferts de charges	246 998,52	163 392,48	83 606	51,2%
Utilisation des fonds dédiés	865 303,11	544 670,80	320 632	58,9%
Autres produits	263 672,81	270 809,88	-7 137	-2,6%
Quote part Subvt invest. inscrite au résultat	263 496,79	267 881,55	-4 385	-1,6%
Autres produits de gestion (*1)	176,02	2 928,33	-2 752	-94,0%
CHARGES D'EXPLOITATION (I)	15 637 097,81	13 946 120,08	1 690 978	12,1%
Achats	2 035 238,22	2 068 201,62	-32 963	-1,6%
Services Extérieurs	739 815,23	642 771,41	97 044	15,1%
Autres services extérieurs	661 516,38	540 119,52	121 397	22,5%
Personnel mis à disposition	150 780,96	67 089,95	83 691	124,7%
Autres services extérieurs (hors pers. MàD)	510 735,42	473 029,57	37 706	8,0%
Impôts & taxes	758 794,03	598 187,16	160 607	26,8%
Charges fiscales liées salaires	758 125,47	598 136,96	159 989	26,7%
Autres impôts et taxes	668,56	50,20	618	1231,8%
Charges de personnel	10 045 680,70	8 680 212,23	1 365 468	15,7%
Salaires et traitements	7 825 581,84	6 658 428,01	1 167 154	17,5%
Charges sociales	2 220 098,86	2 021 784,22	198 315	9,8%
Charges fiscales liées salaires				
Autres charges d'exploitation	1 396 053,25	1 416 628,14	-20 575	-1,5%
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	319 964,08	322 540,26	-2 576	-0,8%
Dotations aux provisions	145 868,89	205 751,84	-59 883	-29,1%
Reports en fonds dédiés	908 620,37	858 358,83	50 262	5,9%
Autres charges	21 599,91	29 977,21	-8 377	-27,9%
Résultat d'exploitation (I)	55 545,61	145 607,25	-90 062	-61,9%
PRODUITS FINANCIERS (II)	9 246,79	11 076,55	-1 830	-16,5%
CHARGES FINANCIERES (II)	2 066,30	2 513,74	-447	-17,8%
Résultat financier (II)	7 180,49	8 562,81	-1 382	-16,1%
PRODUITS EXCEPTIONNELS (III)	68 886,81	3 984,80	64 902	1628,7%
CHARGES EXCEPTIONNELLES (III)	65 545,18	5 518,81	60 026	1087,7%
Résultat exceptionnel (III)	3 341,63	-1 534,01	4 876	-317,8%
Impôts sur les bénéfices	1 812,00	1 544,00	268	17,4%
Exédent ou Déficit	64 255,73	151 092,05	-86 836	-57,5%
Evaluation des contributions volontaires par nature				
Contributions volontaires en nature				
Prestation en nature	677 325,00	574 640,00	102 685	17,9%
Bénévolat	693 843,00	518 918,00	174 925	33,7%
Charges de contributions volontaires en nature				
Mises à dispositions gratuite des biens	677 325,00	574 640,00	102 685	17,9%
Personnel bénévole	693 843,00	518 918,00	174 925	33,7%

**ANNEXES AU BILAN
ET AU
COMPTE DE RESULTAT
2023**

ANNEXES AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT DU 01/01/2023 AU 31/12/2023

I – PREAMBULE

Annexes au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023, dont le total bilan est de **8 007 000.31 €** et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et affichant un bénéfice de ressources de **64 255.73 €**.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

II – OBJET SOCIAL

L'Association des Maisons de quartier de Reims a pour objet le développement, le soutien et l'accompagnement des projets de ses Maisons de quartier implantées sur le territoire Rémois.

Elle se dote d'une charte associative qui fera l'objet d'une adaptation régulière pour que les projets et les activités éducatives, sociales et culturelles des Maisons de quartier restent en prise avec les réalités des quartiers.

A ce titre, elle contribue à gérer et organiser leur fonctionnement : projets, ressources humaines, moyens matériels et financiers. Et enfin, elle s'assure du lien et de la cohérence des projets et actions des différentes Maisons de quartier.

Elle accompagne les bénévoles et les salariés des Maisons de quartier dans l'exercice de leurs responsabilités, notamment par des actions de conseil et de formation.

Elle veille à ce que la participation citoyenne des adhérents de l'Association se construise sur une base démocratique qui prend appui sur les Assemblées des membres et les Conseils d'orientation des Maisons de quartier.

III – FAITS MARQUANTS

En ce début d'année 2023, l'association a recruté son directeur général en la personne de Monsieur Gilles VILLOTEAU et sa directrice de la Maison de quartier Croix rouge Billard La Nacelle en la personne de Madame Séverine Ragot.

La nouvelle convention-cadre entre la Ville de Reims et l'AMQR du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2026 a été signée.

Afin de structurer efficacement le dialogue entre l'association et la Ville de Reims, les thématiques suivantes ont été définies :

- Petite enfance
- Enfance

- Jeunesse
- Séniors, intergénérationnel
- Culture, patrimoine
- Sport
- Santé
- Insertion sociale, inclusion
- Développement durable

L'association travaille donc activement à l'adaptation de ses progiciels afin de répondre aux nouveaux enjeux financiers de cette convention.

Dans le cadre de l'action Parcours Jeune Citoyen, la convention entre la CAF et l'AMQR relative à la PS Jeune a été signée. Celle-ci concerne 6 maisons de quartier :

- Val de Murigny
- La Passerelle
- Croix rouge Billard la Nacelle
- Clairmarais
- Epinettes
- Wilson

Depuis le 1^{er} janvier 2023, une nouvelle activité crèche a été créée au sein de la maison de quartier Maison Blanche.

Une convention de mise à disposition de personnel a été signée avec la Ville de Reims. Cette dernière prévoit de mettre à disposition de l'Association 3 aides-auxiliaire, à compter du 1^{er} janvier 2023.

IV – EVENEMENTS POST-CLOTURE

L'année 2024 est marquée par des évolutions significatives, notamment la révision de la convention collective ALISFA, impactant les classifications salariales et soulignant l'importance des métiers au sein de la branche. Cette reconnaissance se traduit par une augmentation significative de la masse salariale, démontrant ainsi la volonté de l'association de valoriser ses ressources humaines.

Parallèlement, on observe une évolution notable des prestations de services CAF.

De plus, la subvention de fonctionnement de la Ville de Reims a augmenté de +150 000€.

La construction de la nouvelle Maison de quartier Châtillons, dont l'ouverture est prévue lors du dernier trimestre 2024, est également à noter.

En outre, deux directeurs de structures ont été recrutés à la Maison de quartier Clairmarais et la Maison de quartier Maison Blanche.

Enfin, le déploiement de PS Jeunes sur la quasi-totalité des Maisons de quartier constitue une autre évolution majeure.

V – REGLES ET METHODES COMPTABLES

a) Principes généraux

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les comptes ont été réalisés en totale conformité avec le plan comptable des Centres Sociaux ayant été mis en place par la CNAF et la Fédération Nationale des Centres Sociaux courant 1999. Tout comme sur les exercices précédents, les règlements ANC 2018-06 et ANC 2019-04 ainsi que leurs règlements modificatifs s'appliquent aux comptes annuels de notre entité et, à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.

Les méthodes de base retenues pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité sont la méthode des coûts historiques.

b) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations).

L'application des règlements 2002-10 et 2004-06 du Comité de la Réglementation Comptable relatifs aux actifs, à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels, n'a pas engendré d'impact sur les comptes 2023 de notre association.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue

- | | |
|-------------------------------|------------|
| - installations générales | 10 ans |
| - constructions | 30 ans |
| - matériel d'activités | 3 à 5 ans |
| - matériel et outillage | 2 à 5 ans |
| - agencements et aménagements | 3 à 10 ans |
| - matériel de transport | 3 à 5 ans |
| o neuf | 5 ans |
| o occasion | 3 ans |
| - matériel informatique | 1 à 6 ans |
| o serveurs | 6 ans |
| o postes fixes | 5 ans |
| o portables | 4 ans |
| o logiciels (variable | |
| - mobilier de bureau | 3 à 5 ans |

c) Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Les créances usagers peuvent avoir une antériorité comprise entre 1 à 3 ans, plus de 75 % étant à moins d'un an.

Les autres créances sont à moins d'un an.

- Créances Clients :

Une dotation pour dépréciation des créances douteuses d'un montant de **10 830.86 €** a été pratiquée ainsi que l'affectation en charge de l'exercice des créances irrécouvrables pour un montant de **15 223.31 €**.

d) Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont rapportées au résultat au même rythme que les amortissements des immobilisations financées.

Cette reprise correspond à la quote-part virée au compte de résultat et s'élève, pour l'exercice 2023, à **263 496.79 €**.

VI – COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT**A - Notes sur les éléments d'actif****a) Etat de l'actif immobilisé :**

	Début d'exercice	Acquisitions	Diminutions	Fin d'exercice
Immobilisations corporelles				
Terrains	43 200,00			43 200,00
Batiments	194 400,00			194 400,00
Installations générales	270 462,99			270 462,99
Matériel d'activités	523 342,46	14 070,55	35 115,61	502 297,40
Matériel et outillage	117 051,64	4 839,42	2 501,93	119 389,13
Agencement, aménagements	1 204 626,44	46 287,12	147 251,40	1 103 662,16
Matériel de transport	69 426,00		20 000,00	49 426,00
Matériel informatique	433 867,32	63 326,61	38 581,54	458 612,39
Matériel Logiciels	68 853,98			68 853,98
Matériel, mobilier de bureau	891 564,30	33 225,06	53 204,49	871 584,87
Total Immobilisations corporelles	3 816 795,13	161 748,76	296 654,97	3 681 888,92
Immobilisations financières				
Titres de participation	22 312,50			22 312,50
Dépôts et cautionnements	2 071,98			2 071,98
Total Immobilisations financières	24 384,48	0,00	0,00	24 384,48
TOTAL GENERAL en €	3 841 179,61	161 748,76	296 654,97	3 706 273,40

b) Etat des amortissements :

Tableau des mouvements des amortissements Exercice 2023				
	Début d'exercice	Dotations	Sorties de l'actif	Fin d'exercice
Immobilisations corporelles				
Batiments	47 525,92	6 480,00	0,00	54 005,92
Installations générales	180 308,61	27 046,29	0,00	207 354,90
Matériel d'activités	445 702,68	37 225,32	34 268,35	448 659,65
Matériel et outillage	72 274,74	20 614,96	2 465,08	90 424,62
Agencement, aménagements	949 451,20	65 609,92	145 937,26	869 123,86
Matériel de transport	61 004,31	5 859,40	20 000,00	46 863,71
Matériel informatique	261 865,99	70 211,93	38 130,27	293 947,65
Matériel logiciels	68 853,98	0,00	0,00	68 853,98
Matériel, mobilier de bureau	680 735,26	76 066,73	52 944,06	703 857,93
Autres immob.corp.	0,00			0,00
Total Immobilisations corporelles	2 767 722,69	309 114,55	293 745,02	2 783 092,22
TOTAL GENERAL en €	2 767 722,69	309 114,55	293 745,02	2 783 092,22

c) Etat des échéances des créances :

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immob. financières	2 071,98	-	2 071,98
Clients douteux ou litigieux	10 830,86	10 830,86	
Autres créances clients	208 487,81	208 487,81	-
Personnel & comptes rattachés	746,67	746,67	-
Sécurité sociale & autres org.sociaux	-	-	-
Etat et autres collectivités : divers	1 779 757,24	1 779 757,24	-
Débiteurs divers	58 841,41	58 841,41	-
Charges const. d'avance	85 903,38	85 903,38	-
TOTAL GENERAL en €	2 146 639,35	2 144 567,37	2 071,98

Tableau des mouvements des dépréciations de créances Exercice 2023				
	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Provisions pour créances douteuses	6 245,89	10 830,86	6 245,89	10 830,86
Provisions pour autres créances	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL en €	6 245,89	10 830,86	6 245,89	10 830,86

d) Produits à recevoir au 31.12.2023

Remboursement Formation	41 212,19
Formation Service Civique	2 013,33
Remboursement salaire CSE	7 482,94
Autres produits à recevoir	3 049,44
TOTAL en €	53 757,90

e) Etat des valeurs mobilières

Les valeurs mobilières de placement s'élèvent à 548 280.75€ au 31.12.2023. Elles sont évaluées à leur coût historique. Elles se composent de :

22 837 parts sociales du Crédit Coopératif	348 280.75€
Comptes à termes BPALC	200 000.00€
Total	548 280.75€

f) Charges constatées d'avance

Achats prest./fourn.activités/autres fourn. /alimentation/prod.pharmac.	23 832,95
Edf / combustibles	209,33
Entretien - maintenance	8 294,08
Honoraires juridiques	5 400,00
Assurance	8 717,03
Affranchissement et téléphone	11 819,98
Médecine du travail	15 460,20
Droits d'auteur	1 396,22
Autres charges const.avance	10 773,59
TOTAL en €	85 903,38

B - Notes sur les éléments du passif**a) Etat des fonds propres :**

	Début d'exercice	Augmentation	Diminution	Fin d'exercice
Situation nette				
Subventions d'investissement (biens non renouvelables)	-			-
Réserves réglementées	72 526,87			72 526,87
Autres réserves :	-			-
- réserves de l'Association *	475 359,45			475 359,45
- réserves pour projet associatif	25 000,00			25 000,00
- réserves Association immobilier	161 317,02			161 317,02
Report à nouveau	1 406 213,86	151 092,05		1 557 305,91
Résultat de l'exercice	151 092,05	64 255,73	151 092,05	64 255,73
Sous total I	2 291 509,25	215 347,78	151 092,05	2 355 764,98
Subventions d'investissements	1 368 668,11	163 391,91	187 715,95	1 344 344,07
Reprise quote part subv. investis.	- 637 250,16	- 263 496,79	187 753,25	- 712 993,70
Sous total II	731 417,95	- 100 104,88	375 469,20	631 350,37
TOTAL GENERAL en €	3 022 927,20	115 242,90	526 561,25	2 987 115,35

b) Etat des fonds dédiés

Tableau des mouvements des fonds dédiés

	A l'ouverture de l'exercice	Report	Utilisation		Transfert	A la cloture de l'exercice	
Variation des fonds dédiés	Montant global après changement de méthode lié à l'ANC 2018-06		Montant global	Dont remboursements	Reclassement Remboursements	Montant global	Dont fonds dédiés correspondants à des projets sans dépenses au cours des 2 derniers exercices
Subventions d'exploitation	1 190 621,39	908 620,37	865 303,11	30 550,00		1 233 938,65	
Contributions financières d'autres organismes							
Ressources liées à la générosité du public							
TOTAL GENERAL en €	1 190 621,39	908 620,37	865 303,11	30 550,00	-	1 233 938,65	-

c) Etat des provisions :

Tableau des mouvements des provisions exercice 2023					
	Début d'exercice	Dotations	Reprises sur montants utilisés	Reprises sur montants non utilisés	Fin d'exercice
Départ en retraite	609 246,16	655 115,05	609 246,16	0,00	655 115,05
Provisions licenciements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Provision pour charges de personnel	110 278,79	100 000,00	46 177,65	12 360,00	151 741,14
Provision pour charges : travaux	226 732,79	0,00	124 822,42	0,00	101 910,37
TOTAL GENERAL en €	946 257,74	755 115,05	780 246,23	12 360,00	908 766,56

Le montant de l'engagement au titre des départs en retraite s'élève à 655 115.05 € au 31/12/2023. Ce montant, actualisé, a été calculé en tenant compte de l'ancienneté au moment du départ en retraite proratisée en fonction de l'ancienneté au 31/12/2023 et de la probabilité d'être encore dans l'association au moment du départ en retraite. Ce montant est intégralement provisionné au 31/12/2023.

La provision de départ à la retraite est calculée selon les hypothèses suivantes :

- âge de départ à la retraite : 64 ans
- taux d'actualisation : 3.17%
- turn-over : 10.47%
- taux de charges sociales : 41.61%

d) Etat des dettes financières

Pour mémoire, 2 emprunts de 170 000 € et 110 000 € avaient été contractés auprès du Crédit Coopératif, pour l'achat de l'espace de projet Apollinaire qui avait eu lieu le 1er septembre 2015.

En 2016, nous avons contracté 2 autres emprunts de 30 000€ chacun, auprès du Crédit Coopératif et de Champagne Ardenne Active.

Le prêt de 110 000€ à l'origine était à échéance au 28/10/2020. Il est totalement soldé au 31.12.2023.

Le prêt de 170 000€ à l'origine est à échéance au 28/11/2027. Le capital restant dû au 31.12.2023 sur ces emprunts est de 95 827.70 €.

Les 2 prêts de 30 000 € à l'origine étaient à échéance en février 2022. Ils sont totalement soldés au 31.12.2023.

e) Etat des échéances des dettes

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et moins de 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts à + 1 an à l'origine				
Emprunt Crédit Coopératif	96 566,71	24 987,16	71 579,55	
Fourn. et comptes rattachés	503 675,37	503 675,37		
Personnel et comptes rattachés	881 594,98	881 594,98		
Sécurité soc. et autres organ.soc.	797 691,73	797 691,73		
Etat : autres impôts	63 435,97	63 435,97		
Dettes fournisseurs d'immobilisations	2 933,86	2 933,86		
Autres dettes	317 696,84	317 696,84		
Produits constatés d'avance	213 584,29	213 584,29		
TOTAL GENERAL en €	2 877 179,75	2 805 600,20	71 579,55	0,00

f) Produits constatés d'avance

Participation des usagers	187 972,40
Participation location de salle	25 509,43
Autres produits constatés d'avance	102,46
TOTAL en €	213 584,29

C - Notes sur les éléments du compte de résultat**a) Cotisations**

Les cotisations s'élèvent à 76 124€ au 31.12.2023. Le fait générateur retenu correspond à l'appel à cotisation.

b) Détail des transferts de charges

Salaire secrétaires / comptable CE	7 482,94
Avantages en nature mutuelle	15 549,86
CPNEF congrès Lille	525,00
Autres transferts de charges (Fonjep, CRID, etc.)	803,47
Rembt assurance sinistres	6 766,37
Transfert de charges services civiques	15 344,73
Transfert charges de formation	77 933,66
Transfert charges Prévoyance	122 592,49
TOTAL en €	246 998,52

c) Charges à payer au 31.12.2023

Congés payés	1 000 758,44
Fournisseurs - charges à payer	342 758,77
Charges de formation professionnelle	97 600,81
Effort à la construction	31 974,93
Personnel - charges à payer	175 433,81
Intérêts courus	739,01
TOTAL en €	1 649 265,77

d) Eléments exceptionnels

Dons	590,10
Produits PS CAF sur exercice antérieur	25 000,00
Autres produits except. opérations de gestion	39 018,91
Reliquat sur créances irrécouvrables	1 567,80
Produits cession d'immobilisations	2 710,00
Total Produits exceptionnels	68 886,81

Autres Charges except/op. gestion	6 649,73
Apurement CAF 2022	23 861,03
Apurement CARSAT 2021	26 962,96
Autres charges except. sur exercice antérieur	5 142,84
Valeur compt.éléments actifs cé	2 928,62
Total Charges exceptionnelles	65 545,18

Résultat exceptionnel	3 341,63
------------------------------	-----------------

Les apurements CAF et CARSAT correspondent aux subventions non reçues dont le délai de prescription est dépassé.

D – Engagements de garantie donnés et reçus

Le prêt d'un montant de 170 000€ est garanti :

- Par la caution personne morale de la Commune de Reims pour un montant de 47 913.85€.
- Par promesse d'hypothèque sur les biens acquis pour un montant de 170 000€.

E – Effectifs

Exercice	2023	2022
Effectif ETP	268.89	243.64

F - Montant des rémunérations et avantages en nature versés aux cadres dirigeants

Conformément à l'article 20 de la Loi n°2006-586 du 23 mai 2006, relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, l'association est amenée à communiquer le montant des avantages en nature versés aux trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles ou salariés.

Compte tenu des pouvoirs confiés aux directeurs salariés des établissements et aux limitations imposées en matière de délégation de signatures, l'association n'a pas identifié de cadres rémunérés ayant la qualité de dirigeants.

G - Informations concernant les contributions volontaires en nature :

1 - Mise à disposition des locaux :

Les locaux sont mis à disposition, sans contrepartie financière de location, par :

- La Ville de Reims pour 20 espaces à Orgeval, Trois Fontaines, La Neuville, Billard, La Nacelle, Les Châtillons, Le Phare, Turenne, Le Ludoval, St Remi, Verrerie, Trois Piliers, Cernay, Epinettes, Chalet, Le Flambeau, Clairmarais, Maison Blanche, Louise Michel, La Passerelle.
- Le Foyer Rémois pour 1 espace à Wilson.

La mise à disposition des locaux est valorisée pour 677 325,00 €.

2 - Bénévolat :

Le montant des heures de bénévolat est estimé à 35 508.55 heures pour l'année 2023, soit 22.47 ETP. Sur la base d'un taux horaire moyen correspondant à 1.2 SMIC horaire chargé, l'évaluation de ces heures de bénévolat est fixée à 693 843€.

H - Régime fiscal

L'association n'a pas de secteur taxable et à ce titre elle ne récupère pas la TVA et paie la taxe sur les salaires

L'association est soumise à l'impôt sur les sociétés pour un montant de 1 812 €.